

RAPPORT À LA CHAMBRE.

JEUDI 21 juin 1951.

Le Comité spécial des affaires des anciens combattants a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter avec modification:

Bill N° 352 intitulé: Loi modifiant la Loi sur l'Assurance des anciens combattants.

Bill N° 389 intitulé: Loi modifiant la Loi de l'Assurance des soldats de retour au pays.

Un exemplaire des témoignages relatifs aux bills ci-dessus ainsi qu'aux bills précédemment rapportés par votre Comité est annexé au présent rapport .

Le tout respectueusement soumis,

Le président.